



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines

Paris, le 30 juin 2022

Service de Gestion
Sous-direction des personnels techniques, de recherche
et contractuels
Bureau des personnels techniques de catégorie A et de
recherche

**La ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires**

à

Destinataires in fine

Affaire suivie par : Jérôme CAMUS

jerome.camus@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 25 89

Courriel : terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Promotions des chargés de recherche du développement durable et des directeurs de recherche du développement durable au titre de l'année 2023

PJ : Voir liste des pièces jointes

La présente note concerne les promotions au titre de l'année 2023 suivantes :

- Au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle (DRCE) 2^{ème} échelon pour les DRCE 1^{er} échelon ;
- Au grade de DRCE 1^{er} échelon pour les directeurs de recherche de 1^{ère} classe (DR1) ;
- Au grade de DR1 pour les directeurs de recherche de 2^{ème} classe (DR2) ;
- Au grade de chargé de recherche hors classe (CRHC) pour les chargés de recherche de classe normale (CRCN).

La promotion à l'échelon exceptionnel des chargés de recherche hors classe fera l'objet d'une note ultérieure.

1. Dispositions réglementaires

Les conditions statutaires pour chaque promotion sont données dans les fiches techniques. Elles sont appréciées au 31 décembre 2023.

2. Principes de gestion

La COMEVAL examinera les dossiers de candidatures au vu des principes de gestion suivants :

Types de promotions	Principes
DRCE 1 ^{er} et 2 ^{ème} échelon	<p>Outre, les principes demandés pour le passage de DR2 à DR1 (cf. ci-dessous) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualités humaines, prise directe sur la réalité ; • Référence internationale d'une communauté scientifique ; • Porteur d'une vision au-delà de son propre champ de compétence ; • Forte reconnaissance nationale et internationale.
DR1	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à la direction de recherche et à la coordination de recherches ; • Culture scientifique débordant sa propre spécialité ; • Expertise, rayonnement international et prospective ; • Pertinence du projet personnel / fonctions exercées ; • Responsabilité d'unité, d'équipe de recherche, ou de grands programmes ; • Responsabilités nationales ou internationales ; • Représentativité et rayonnement ; • Prospective et politique de recherche et d'expertise.
CRHC	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un projet scientifique avec une problématique de recherche claire et argumentée et des outils et méthodes pertinents ; • Insertion dans le laboratoire ou l'unité de recherche ; • Responsabilités d'ordre général prises dans l'unité d'affectation ; • Activités de valorisation et de normalisation ; • Participation éventuelle à l'enseignement ; • Niveau et qualité de la production scientifique, notamment fin de mise en valeur des travaux de thèse et nouvelle génération de travaux. Les publications en 1^{er} auteur sont un plus ; • Ouverture scientifique ; • Capacité à conduire un projet de recherche dans une équipe ; • Réussite de l'insertion dans le laboratoire ou l'unité.

3. Liste des agents éligibles

Les listes des agents éligibles pour chaque promotion sont jointes en annexes.

Je vous remercie de bien vouloir vérifier ces listes et d'informer par courriel le bureau SG/DRH/TERCO/TERCO1, pour toute modification à apporter. Le courriel aura pour sujet : MISE A JOUR LISTE CRHC ou DR1 ou DRCE selon la promotion.

4. Calendrier

Le calendrier des promotions des chercheurs au titre de l'année 2023 est le suivant :

Etapes du processus des promotions	Dates pour toutes les promotions au titre de l'année 2023
Transmission des dossiers de candidature des agents et des avis des service par le bureau des ressources humaines de l'établissement	Au plus tard le vendredi 9 septembre 2022
Réunion du bureau de la COMEVAL pour attribution des dossiers de candidature aux rapporteurs	Le jeudi 29 septembre 2022
COMEVAL	Du lundi 14 au vendredi 18 novembre 2022

Chaque candidat établit son dossier de candidature selon le modèle joint. Il le transmet à son bureau des ressources humaines. Le bureau des ressources humaines complète le dossier de candidature par la fiche d'avis renseignée par le directeur d'établissement du candidat. Le dossier ainsi complété est transmis au SG/DRH/G/TERCO1.

Il n'est pas demandé aux établissements d'effectuer de classement ou d'harmonisation des dossiers de candidature. En effet, l'étude des dossiers relève de la COMEVAL.

Dans le cadre du protocole d'accord relatif à la lutte contre les discriminations et les haines du MTECT, le ministère s'engage à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les corps et grades viviers. Les promotions doivent donc être établies de manière à ce que le ratio femmes/hommes tende vers l'équilibre avec celui constaté au niveau national et calculé sur les agents promouvables dans les corps et grades viviers correspondants. **Il est donc demandé aux présidents et directeurs d'établissement d'encourager les candidatures de leurs agentes et agents dans la perspective d'assurer l'engagement paritaire ministériel.**

5. Processus de remontées des dossiers

Le processus de remontée des dossiers est décrit dans chaque fiche technique.

Il est demandé aux candidats et aux établissements de respecter scrupuleusement la composition des dossiers et leurs modalités de transmission, notamment le nommage des fichiers et le sujet du courriel d'envoi.

Mes services, dont les contacts sont mentionnés sur chaque fiche technique, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de bien vouloir porter cette note à la connaissance des agents de votre établissement remplissant les conditions pour bénéficier d'une promotion.

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur des ressources humaines

Jacques CLEMENT

Copie à : - M. Patrick CHABRAND, Président de la commission d'évaluation des chercheurs
- Mme Marion ZELINSKI, Chargée de mission d'encadrement des chercheurs du développement durable, des CED et des PNT
- CGDD/DRI/AST4

Liste des pièces jointes

- Annexe « Domaines » répertoriant les domaines de compétences et d'études
- Fiche technique promotion DR
- Modèle de dossier scientifique DR
- Fiche technique promotion CR
- Modèle de dossier scientifique CR
- FIP promotions CR et DR
- Liste des agents éligibles au grade de CRHC
- Liste des agents éligibles au grade de DR1
- Liste des agents éligibles au grade de DRCE 1^{er} échelon
- Liste des agents éligibles au 2^{ème} échelon de DRCE

Liste des destinataires

- Monsieur le Directeur général du CEREMA
- Madame la Directrice de l'ENPC
- Madame la Directrice de l'ENTPE
- Monsieur le Président de l'université Gustave Eiffel
- Monsieur le Directeur général de l'IGN
- Madame la Présidente directrice générale de Météo-France
- Madame la Directrice générale de l'ENSM